



Règlement de la tombola « *Salon Talents de Femmes 2017* » organisée par le club SOROPTIMIST International de Nouméa

Article 1 – Organisation

L'association SOROPTIMIST International Club de Nouméa, association de loi 1901, organise du 4 juillet 2017 au 23 juillet 2017 une tombola, pour financer les actions de l'association en faveur des femmes et des enfants conformément aux statuts de l'association.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes les personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal, résidant en Nouvelle-Calédonie.

Les membres de l'association et les exposantes du Salon peuvent participer à la tombola.

Toute personne, ayant acheté un ou des tickets de tombola peut participer à la tombola « *Salon Talents de Femmes 2017* ».

Le nombre de tickets par personne n'est pas limité.

Chaque ticket de tombola comporte 3 souches numérotées : une souche pour l'acheteur, une souche pour l'urne, une souche à conserver par l'association en cas de contrôle.

1 980 tickets numérotés de 1001 à 2980 seront mis en vente au prix de 200 F CFP le ticket.

La vente des tickets est réalisée par les membres de l'association et les exposantes participantes au Salon.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de **50 lots**, d'une valeur globale de 595 050 F CFP.

Les lots sont offerts par les exposantes du salon et la liste des lots est présentée en annexe au présent règlement.

Les lots non réclamés seront dans un délai de 3 mois après la date du tirage au sort, deviendront propriété de l'association SOROPTIMIST, qui se réserve le droit de les remettre en jeu lors d'une prochaine tombola ou loterie.

Article 4 – Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le **dimanche 23 juillet 2017 à 15h00 à la Maison des Artisans** (10 avenue James Cook à Nouméa), en présence de Mme Martine THOMAS, Présidente de l'association Soroptimist club de Nouméa et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulement.

Le participant gagne dès lors que le numéro figurant sur le ticket acheté est tiré au sort.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par ticket gagnant.



S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Article 5 – Retrait des lots

Les lots sont à retirer sur place à la Maison des artisans le **dimanche 23 juillet 2017 à 16h00**, jour du tirage au sort ou à retirer à l'adresse suivante : **Magasin Espace Placard : 19 rue Forest à Ducos** (Nouméa) après cette date.

La date limite de retrait des lots est fixée au **23 octobre 2017 à 16h00**.

Les gagnants qui ne se seront pas manifestés à la date du 23 octobre 2017 à 16h00 se verront déchus de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

En aucun cas, la contrepartie en espèces des lots ne pourra être exigée, ni le remplacement ou l'échange de lots pour quelque cause que ce soit.

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association SOROPTIMIST International de Nouméa se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en cas de force majeure sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du ticket, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par courrier, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à Association SOROPTIMIST BP 4164 – 98846 Nouméa Cedex.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants.

Article 8 – Consultation du règlement

Ce règlement est disponible par téléchargement sur le site web de l'association <http://noumea.soroptimist.fr/>.

Article 9 – Publicité

Dans un délai de 2 semaines après le tirage au sort, la liste des numéros gagnants sera affichée à la Maison des Artisans, publiée sur le site web de l'association SOROPTIMIST à l'adresse <http://noumea.soroptimist.fr/>, sur la page facebook de l'association « Soroptimist International Club de Nouméa » et dans le journal d'annonces légales « les Nouvelles Calédoniennes ».



Fait à Nouméa, le 3 juillet 2017

Association SOROPTIMIST International de Nouméa

Déclaré au RIDET sous la n°0 732 966.001

Ayant son siège social 10 impasse Georget à Tina – NOUMEA

Adresse postale : BP 4164 – 98 846 NOUMEA cedex

Téléphone : 74.71.00

Mail : noumea@soroptimist.fr

n° lot	nature du lot offert	Valeur tombola
1	Paréo	5 000 XPF
2	ensemble produits	5 000 XPF
3	sculpture	14 000 XPF
4	parure	2 800 XPF
5	parure	3 500 XPF
6	veilleuse ou pochette	3 200 XPF
7	crème cosmétique	2 500 XPF
8	création poisson	5 000 XPF
9	aquarelle	48 000 XPF
10	collier	2 800 XPF
11	cadre	4 500 XPF
12	guirlande prénom	5 000 XPF
13	chrysalide	15 000 XPF
14	tableau	20 000 XPF
15	porte-monnaie	2 800 XPF
16	affiche A3	3 400 XPF
17	collier et boucles d'oreilles	3 000 XPF
18	tableau	6 500 XPF



19	collier argent	5 000 XPF
20	élément de vaisselle	4 000 XPF
21	service à champagne	7 500 XPF
22	lampe de chevet	6 000 XPF
23	1 cadre	8 500 XPF
24	1 toile 60x80	25 000 XPF
25	diffuseur de parfum	5 500 XPF
26	bracelet	5 000 XPF
27	pastel de fleur	20 000 XPF
28	boucle d'oreilles	5 000 XPF
29	1 pièce en verre	12 000 XPF
30	produits + bijoux	6 750 XPF
31	poterie	4 900 XPF
32	coupelle	3 500 XPF
33	coussin étoile	2 900 XPF
34	pendentif	2 000 XPF
35	composition de savons	3 000 XPF
36	parure	18 000 XPF
37	plat	5 500 XPF
38	1 toile	20 000 XPF
39	lampe	20 000 XPF
40	1 mois de cours	18 000 XPF
41	tableau	3 500 XPF



4 2	1 collier	20 000 XPF
4 3	bracelet	2 000 XPF
4 4	1 bon cadeau	3 000 XPF
4 5	bon	5 000 XPF
4 6	collier boucles d'oreilles	5 000 XPF
4 7	1 paire de boucles d'oreilles	5 000 XPF
4 8	Serviette ou drap brodé	4 000 XPF
4 9	gravure	35 000 XPF
5 0	sac	3 500 XPF
5 1	tableau 2 visages	2 000 XPF
5 2	tableau portrait	10 000 XPF
5 3	aquarelle	30 000 XPF
5 4	Tableau sérigraphie portrait	65 000 XPF
5 5	tasses PD toi et moi	12 000 XPF
5 6	esquisse japonaise	15 000 XPF
5 7	lampe avec abat-jour	15 000 XPF